

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Plan Campus - Construction d'un nouveau restaurant universitaire sur le site de  
Carreire - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux -  
Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Contexte**

Dans la logique du Projet Métropolitain approuvé en Novembre 2011, l'ensemble du Campus universitaire de Bordeaux, avec ses 82 000 étudiants et environ 10 000 ETP chercheurs et enseignants-chercheurs majoritairement répartis sur 4 grands domaines, occupe naturellement une place centrale sur le territoire métropolitain. Lieu de culture partagée, favorisant la transmission des savoirs et la production de connaissances nouvelles, il est aussi source d'innovation, donc de prospérité et d'emploi, par le développement et l'intensification des relations entre les laboratoires de recherche et les entreprises.

Par délibération n°2010/709 du 22 octobre 2010, le Conseil de Communauté a marqué sa volonté de soutenir le projet d'un Campus, fort, renouvelé et attractif. Cette volonté s'est ainsi concrétisée par la signature, avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignation, le rectorat et l'Université de Bordeaux, d'une convention de site identifiant, pour un montant total de 51,5M€, deux types d'interventions, sur les deux domaines universitaires de Talence-Pessac – Gradignan et de Carreire (Bordeaux - CHU) :

- l'aménagement d'espaces publics à l'intérieur du Campus ;
- un soutien financier à la réalisation d'études urbaines sur les 2 domaines universitaires et à un volet « vie étudiante et vie du campus », notamment sur le domaine universitaire de Carreire, avec des subventions à la construction de différents équipements universitaires en lien avec la vie des étudiants.

En effet, dans l'esprit du Projet Métropolitain, au-delà de la nécessaire rénovation bâtiments, il s'agit de créer des lieux de vie de qualité pour les étudiants, d'ouvrir davantage le Campus sur la Ville et de mieux le connecter à la métropole.

Cette première série d'actions a vocation à être prolongée, avec une enveloppe complémentaire de 50M€, dans une vision plus globale et intégrée, pour un Campus à rayonnement international.

### **Domaine universitaire de Carreire (Bordeaux – CHU)**

Aujourd'hui, les conclusions de l'étude urbaine lancée sur le domaine universitaire de Carreire (qui s'étend sur un territoire relativement modeste de 14 ha mais qui accueille près de 13 500 étudiants) ont abouti à la définition d'un projet urbain d'ensemble de qualité et ambitieux, permettant de développer une université agréable à vivre et ouverte sur la ville, avec l'objectif d'une maîtrise du stationnement, une nouvelle logique de déplacements en faveur des modes doux assurant un fonctionnement désenclavé par rapport au reste du quartier.

Ce réaménagement du site permettra d'accroître le développement et le rayonnement de ce territoire stratégique, du fait des savoirs, des compétences et des équipements qui y sont réunis, en jouant également sur sa situation entre l'aéroport et le centre historique et actif de Bordeaux.

En complément, le projet affiche l'objectif de rassembler et de développer les activités d'enseignement et de recherche en matière de santé sur un seul et même domaine, ce qui implique par exemple le rapatriement des locaux d'enseignement en odontologie actuellement situés sur le site de la Victoire à Bordeaux et la construction du futur Neurocampus, centre d'excellence multidisciplinaire, porté par le Conseil régional d'Aquitaine et l'université, et dédié à la recherche sur le système nerveux et ses pathologies en continuité avec les installations et unités de recherche déjà existantes sur cette thématique (centre Xavier Michelet) qui positionne Bordeaux comme chef de file de la recherche française en la matière.

L'ensemble de ce projet propose ainsi de repenser complètement l'organisation et l'aménagement urbain de ce domaine universitaire complexe, dense et contraint qu'est le site de Carreire.

La Cub a déjà décidé de s'engager concrètement dans ce projet ambitieux, par délibération du 25 mai 2012, en participant à l'opération de démolition des 150 logements sociaux de la cité Léo Saignat actuellement située à proximité immédiate du CHU, et dont la libération d'emprise foncière permettra l'édification de nouveaux locaux destinés à l'enseignement et aux laboratoires de recherche.

Par ailleurs, la régulation du stationnement automobile étant considérée unanimement, par les membres du comité de pilotage de l'étude urbaine, comme déterminante pour la réussite de l'aménagement global du site, Parcub a d'ores et déjà été sollicitée pour effectuer une étude de faisabilité technique et financière d'un parking silo de 600 places.

L'intervention de La Cub sur ce domaine, outre le projet exposé ci-après, devrait à l'avenir être complétée, notamment par des études et des travaux d'aménagement de l'espace public permettant une véritable insertion et valorisation urbaine des équipements dans le site et une ouverture du site sur la ville. Les modalités d'intervention restent encore à préciser mais cet enjeu de faire du site hospitalo-universitaire un quartier urbain à part entière, reliant le secteur Saint-Augustin au Nord au secteur Bethmann au sud, est en lien avec les ambitions du projet métropolitain.

C'est dans ce contexte de forte mutation que le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bordeaux porte, pour sa part, un projet de construction d'un nouveau restaurant universitaire destiné à répondre aux besoins de restauration des étudiants, enseignants et autres personnels présents sur le site.

Ce projet est l'objet de la présente délibération.

### **Projet de nouveau restaurant universitaire du CROUS sur Carreire**

L'actuel restaurant universitaire présent sur le site de Carreire, le « Mascaret », a fait l'objet, au fil des années, d'extensions sans grande cohérence et ne satisfait désormais plus, de par sa capacité de 700 places, soit 1 500 repas servis par jour, aux nécessités du site de Carreire.

Conçu dans une approche de développement durable, le nouveau restaurant, tant par sa localisation (à proximité immédiate du futur Neurocampus et dans l'axe de la future voie traversante nord sud dédiée à la mobilité active), que par son programme, constituera un équipement phare et structurant du site et contribuera fortement à la réussite du projet urbain d'ensemble.

En effet, un des principaux enjeux de ce projet repose sur la qualité de son insertion urbaine. L'implantation du projet va complètement s'appuyer sur la topographie existante pour se développer sur quatre niveaux :

- Un rez-de-chaussée bas, encastré, accueillera les locaux de service, techniques et de production, et assurera la reprise avec la rue Albert Marquet, à l'ouest, vers laquelle un accès est créé.
- Un rez-de-chaussée haut, cœur du restaurant universitaire, regroupant les selfs, salles de restauration et la laverie, reprendra le niveau des stationnements par la mise en place d'un parvis ou place basse au nord du restaurant.
- Le niveau R+1 accueillera la cafétéria, et des salles de cours, au centre d'une place haute, véritable espace extérieur planté, au sud du site.
- Le niveau R+2 et dernier niveau, est celui consacré exclusivement aux salles de cours et d'études, accessibles de manière indépendante à partir du parvis, autour d'un jeu de patios et passerelles.

Au sud, une passerelle de liaison avec la maison des associations sera mise en place et reliera les deux équipements, facilitant leur usage pour les étudiants.

Au nord, un jardin paysager, aménagé en gradins constituera un espace végétal de jonction avec le futur pôle de vie étudiant. Ce dernier, constitué d'une salle multisport, de salles associatives et d'un plateau sportif libre, s'adressera au rythme des divers usages du site aux personnels des hôpitaux, étudiants et riverains.

Par ailleurs, la façade sud du nouvel équipement sera en rapport avec la restructuration du parking sud du campus et surtout s'ouvrira sur la nouvelle entrée du site de Carreire sur la rue Bethmann.

De plus, il est à mettre en exergue la qualité de la future construction dans ses réponses aux exigences de développement durable. Le patio central sera ainsi éclairé par la lumière naturelle et par de multiples expositions. La priorité a été donnée aux économies d'énergie : des capteurs solaires assureront le chauffage de l'eau, un isolant sera inclus dans le béton pour sa pérennité et sa capacité d'inertie.

A l'issue de ces travaux, la capacité future du restaurant sera de 1 200 places assises (700 places « étudiants » et 400 places « personnels »); ce calibrage tenant compte des évolutions futures en termes d'effectifs (plus 650 nouveaux étudiants, actuellement situés sur le site de la Victoire, mais aussi les 600 chercheurs du futur bâtiment Neurocampus).

En outre, à l'offre de restauration redimensionnée s'adjoindra une diversification des modes de restauration (plats adaptés à la vente à toute heure), des horaires d'ouverture étendus, afin de satisfaire les besoins des étudiants.

Pour ces raisons, le CROUS a donc sollicité notre Établissement Public afin de contribuer financièrement, à hauteur de 2 000 000 €, à la réalisation de ce projet, dont le coût global est estimé à 13 585 000 €, ceci dans un partenariat associant l'ensemble des acteurs concernés selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant (€ HT)</b>
Etudes préliminaires	111 360,60 €	Etat	4 500 000 €
Organisation concours architectes et primes	195 450,32 €	Conseil Régional d'Aquitaine	2 500 000 €
Marchés d'études	1 706 066,99 €	Université Victor Segalen (Etat)	2 540 000 €
Organisation appel d'offres	12 954,69 €	Cub	2 000 000 €
Marchés travaux	11 059 978,89 €	INSERM/CNRS	941 000 €
Révision de prix Etudes et travaux	426 424,33 €	CNOUS	900 000 €
Provision pour aléas	72 764,18 €	CROUS	204 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 585 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 585 000 €</b>

Compte tenu des enjeux urbains attachés à la réalisation de cet équipement et de l'importance d'offrir aux nombreux étudiants du site des équipements de restauration de qualité, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, étant entendu que le montant de cette subvention est à imputer sur la ligne du Plan Campus et que les crédits prévus au PPI 2013/2018 permettent d'honorer cet engagement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n°2010/709 en date du 22 octobre 2010, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les nouveaux principes de coopération entre l'Université, la Région et la Cub au travers d'une convention de site,

**VU** la délibération n°2010/708 en date du 22 Octobre 2010, par laquelle le Conseil de Communauté a décidé du lancement de l'étude urbaine du secteur de Carreire,

**VU** la délibération n°2011/776 du Conseil de Communauté en date du 25 Novembre 2011, approuvant le Projet Métropolitain,

**Vu** la délibération n°2012/0315 du conseil de Communauté en date du 25 Mai 2012, par laquelle La Cub a décidé de participer à l'opération de démolition-reconstruction de la résidence Léo Saignat,

**VU** les conclusions de l'étude urbaine du secteur Carreire,

**VU** la demande formulée par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la réalisation d'un nouveau restaurant universitaire sur le site de Carreire s'inscrit dans la cohérence du projet urbain global du secteur et répond ainsi aux objectifs poursuivis par la Cub

## DECIDE

**Article 1** : Une subvention de 2 000 000 € est accordée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bordeaux afin de contribuer à la réalisation d'un nouveau restaurant universitaire sur le site de Carreire.

**Article 2** : M. le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée fixant les modalités de versement de ladite subvention.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours, Chap. 204, Compte 204113, Fonction 23, Prog. EC22, CRB BB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2014

M. JEAN-JACQUES BENOIT